



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
28 mars 2001

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-quatrième session
Vienne, 20-29 mars 2001
Point 10 de l'ordre du jour

Projet de rapport

Rapporteur: M. Hae-moon Chung (République de Corée)

Questions administratives et budgétaires

A. Déroulement du débat

1. La Commission a commencé à examiner le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Questions administratives et budgétaires" à sa ... séance, le ... mars 2001. À ce titre, elle était saisie des documents suivants: le rapport du Directeur exécutif sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (E/CN.7/2001/8); le rapport du Directeur exécutif sur le budget d'appui et le budget-programme révisés proposés pour l'exercice biennal 2000-2001 concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (E/CN.7/2001/9); et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget d'appui et le budget-programme révisés proposés pour l'exercice biennal 2000-2001 et l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/CN.7/2001/10 et Corr.1). Elle était également saisie de quatre documents de séance (E/CN.7/2001/CRP.4 à 6 et 9).

2. À la 1205^e séance, le 27 mars 2001, le représentant du PNUCID a fait une déclaration dans laquelle il a présenté le budget de ce dernier. Il a informé la Commission du contenu du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Suède (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne et de pays associés), du Danemark, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Égypte, de Madagascar, de la France, de l'Inde, de l'Australie, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique, de la Turquie et de l'Italie.

B. Délibérations

3. Plusieurs représentants ont rendu hommage au Service de l'appui aux programmes du PNUCID pour l'exhaustivité et l'excellente qualité de la présentation du budget du Fonds du PNUCID. Ils ont évoqué le rôle important des réunions intersessions de la Commission dans l'examen des questions budgétaires.

4. Le Secrétariat a présenté les principes directeurs proposés pour l'utilisation des fonds à destination générale (E/CN.7/2001/CRP.5). Il a indiqué que ces principes directeurs avaient principalement pour objet de définir des priorités dans un cadre offrant la souplesse opérationnelle et la transparence voulues dans l'utilisation de ces fonds. La plupart des recettes à des fins générales étaient actuellement nécessaires pour financer le budget d'appui. Le reste de ces recettes serait utilisé pour financer des activités prioritaires devant être approuvées par la Commission. Le Secrétariat a en outre indiqué qu'un solde minimum de ressources à destination générale était nécessaire pour assurer un bon flux de trésorerie et une exécution efficace des projets.

5. De nombreux représentants ont favorablement accueilli la série de mesures de gestion présentée par le PNUCID. Il a été noté qu'afin de déléguer davantage la prise de décisions pour l'approbation des projets, le PNUCID avait mis en place un comité interne des programmes et des projets. Plusieurs représentants se sont félicités de l'adoption d'une nouvelle politique d'évaluation, espérant qu'elle serait pleinement mise en œuvre en 2001.

6. Plusieurs représentants ont engagé le PNUCID à utiliser la technique de budgétisation axée sur les résultats, faisant observer que d'autres organismes des Nations Unies l'avaient déjà adoptée. Il a été noté que le PNUCID présenterait son prochain projet de budget en s'appuyant sur les aspects les plus pertinents de cette technique. De nombreux représentants se sont réjouis de la mise en place du nouveau système de gestion financière, Profi, qui favorisait la transparence en général et contribuait à une saine gestion financière. Quelques délégués ont estimé que les dépenses liées à ce système devaient être inscrites au budget d'appui.

7. Le PNUCID a été félicité pour ses efforts en vue d'accroître l'efficacité de ses programmes et de maîtriser ses coûts. En particulier, le rapport entre les ressources affectées aux programmes et celles allouées aux activités d'appui est passé de 67 pour 33 à 80 pour 20, ce qui traduisait une progression du taux d'exécution des programmes sans accroissement du budget d'appui. Les représentants ont également accueilli avec satisfaction la réduction du nombre de projets et se sont joints au CCQAB pour saluer les efforts déployés par le Directeur exécutif afin de consolider et d'améliorer les activités opérationnelles.

8. De nombreux représentants se sont dits préoccupés par le niveau des ressources à destination générale, sur lequel le CCQAB avait appelé l'attention. Le Directeur exécutif a été invité à poursuivre ses initiatives visant à élargir la base de donateurs au Fonds du PNUCID. Certains représentants ont estimé que la diminution ou le faible niveau des recettes à des fins générales s'expliquait par un recul de la confiance des donateurs dans la gestion du PNUCID. Il a été indiqué que, si le solde des fonds à destination générale avait certes baissé comme l'avait demandé la Commission, le niveau des recettes à des fins générales n'avait diminué

que dans des proportions négligeables au fil des années, principalement en raison des intérêts moindres perçus sur des soldes de fonds plus faibles.

9. Plusieurs représentants ont évoqué les arrangements relatifs aux dépenses d'appui aux programmes pour les projets d'exécution nationale, proposés par le PNUCID (E/CN.7/2001/CRP.5). Il a été indiqué que la Commission devrait étudier ce point plus avant, en tirant parti de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies. Plusieurs représentants n'ont pas souhaité se prononcer sur la question des pourcentages. D'autres n'ont pas approuvé la proportion de 13 % proposée.

10. Certains représentants ont noté avec inquiétude la faiblesse des ressources allouées à l'Afrique, en particulier à l'Afrique subsaharienne. Plusieurs représentants, se faisant l'écho de leurs gouvernements, ont exprimé leur préoccupation face à l'aggravation du problème de la culture et du trafic illicites de cannabis dans la région et au manque persistant de ressources pour éliminer ce type de cultures grâce à des activités de substitution. Le Secrétariat a réaffirmé qu'il s'employait à répartir équitablement les ressources au niveau régional, compte tenu des besoins prioritaires de l'Afrique ainsi que de la disponibilité des fonds à destination générale et des fonds réservés à des fins spéciales.

11. À sa ... séance, le ... mars 2001, la Commission a examiné un projet de résolution sur le budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001 (E/CN.7/2001/9, par. 26), lequel a été adopté à l'unanimité. À cette même séance, elle a examiné un projet de résolution intitulé "Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2002-2003" (E/CN.7/2001/8, par. 6). Ce projet a été adopté à l'unanimité, étant entendu, comme l'a proposé le Président, que l'esquisse serait revue compte tenu des vues exprimées à la quarante-quatrième session de la Commission.
